

Politique. Partisans et adversaires du projet ont débattu mardi en salle du Conseil municipal de Gignac.

Pour ou contre la Métropole

Un moment politique très intéressant s'est déroulé mardi dans l'enceinte du Conseil municipal de Gignac. Face à face, deux conceptions de l'avenir et des coopérations intercommunales. D'un côté, le groupe socialiste et son maire Christian Amirat, acceptant la proposition gouvernementale de créer une Eurométropole, et de l'autre le groupe «Gignac j'y vis» (communistes et partenaires) avec son président Alain Croce refusant cette métropole. Un échange franc et courttois qui a fait dire à Christian Amirat : « si nous sommes effectivement unis dans la gestion des affaires de la commune, cela ne nous empêche pas d'avoir des points de vue différents. C'est la loi de la démocratie et il faut s'en féliciter. Depuis 1920 entre socialistes et communistes des divergences d'analyse nous séparent. Nous en prenons acte, mais qu'on ne se méprenne pas : il y a une seule majorité pour servir nos concitoyens ».

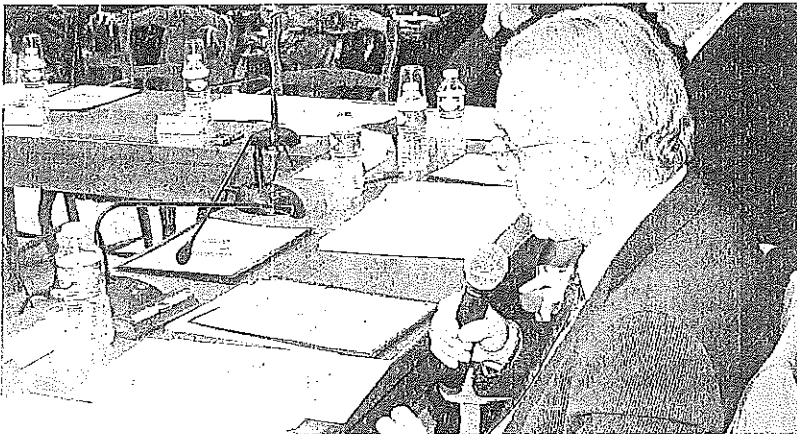
Le cadre était donné et chacun a pu exposer ses motifs, suite à la lecture par Marcos Gonzalez (conseiller municipal de «Gignac j'y vis») de la délibération n°1 du Conseil municipal, provenant de l'Union des Maires des Bouches du Rhône : « nous demandons de refuser la Métropole ».

Alain Croce devait ensuite prendre la parole : « en présentant cette délibération de l'Union des Maires à notre conseil municipal de Gignac, notre groupe a souligné que celui-ci s'engage sur des choix d'avenir qui vont fortement impacter notre commune et ses habitants. Si ce projet de Métropole que l'on veut imposer à marche forcée dans notre département, part d'un constat que l'on peut a priori, partager, les solutions préconisées tournent le dos à notre avis à de véritables réformes qui sont attendues. La Métropole, ce serait 99 communes regroupées, la disparition de 6 intercommunalités pour se fondre en une seule entité. Qui gèrerait ce mégapole ? Les maires seraient éloignés des centres de décision puisqu'il est indiqué qu'ils participeraient à une conférence des maires ». Les compétences de la commune et en partie celles du Conseil général seraient transférées ».

Un outil de correction des inégalités entre les territoires ? Mais pour Christian Amirat, si la méthode employée pour faire passer cette mesure lui paraît inadéquate pour rassembler, « dans cette affaire, comme dans d'autres, mon raisonnement s'articule autour de l'intérêt de nos administrés. Je suis, comme tous mes autres collègues maires, très attaché au travail de proximité



Christian Amirat défend l'idée d'une meilleure répartition des richesses pour les collectivités et accepte la création de la Métropole.



Alain Croce estime que cette Métropole signifie la fin des communes, des intercommunalités et des coopérations.



Marcos Gonzalez, élu de «Gignac, j'y vis» a lu le texte de l'Union des maires demandant de se prononcer contre la Métropole. PHOTOS J.M.

réalisé par les élus communaux et pour l'heure, rien de ce que j'ai entendu dans les propos de Mme la Ministre Lebranchu ne me laisse supposer un affaiblissement supplémentaire des compétences des communes a contrario de la Loi 2010 qui devra être abrogée. Par ailleurs, je constate des inégalités fiscales fortes, criantes, qui existent en France et dans notre département entre les collectivités. Arrivés aux affaires en 2008, nous avons trouvé un taux de Taxe d'Habitation à 23,21 % ce qui est beaucoup trop lourd pour nos concitoyens, et nous constatons, dans le même temps, que certaines autres villes, non seulement sont à quasiment 0 % de T.H., mais de plus ne savent plus comment imaginer la redistribution en direction de leur population. C'est ainsi que pour nous, groupe «Changeons la Ville», l'intérêt communal se situe dans la recherche d'une répartition plus juste, plus équitable de l'effort fiscal à l'échelle d'un territoire. En ce sens, nous ne sommes pas isolés contrairement à ce que l'on pourrait penser. Ainsi, dans sa résolution générale votée à l'issue du 95e Congrès des Maires, l'Association des Maires de France prône «la correction des inégalités des ressources entre collectivités par une véritable péréquation, ainsi qu'un meilleur équilibre entre impôts économiques, financiers et impôts ménages ».

Le vote sur le texte de l'Union des maires

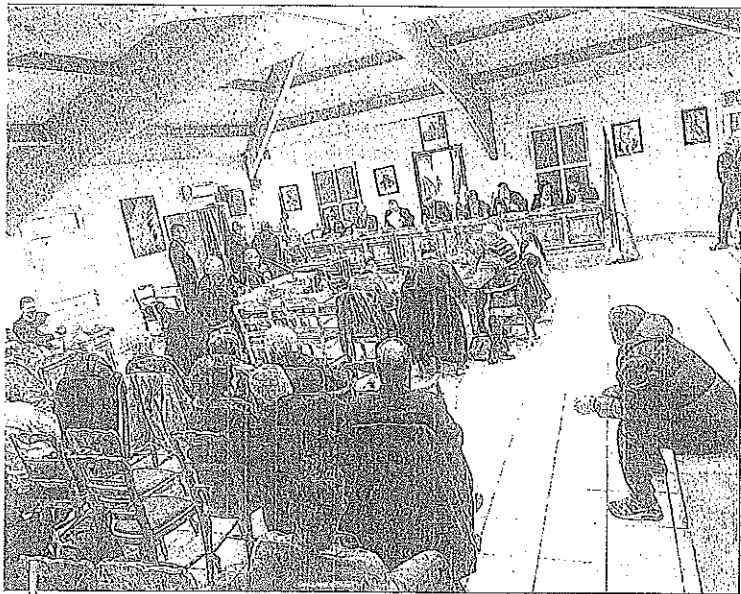
D'un côté (et ils sont déjà 97 maires du département) les opposants à la Métropole considèrent que c'est la fin de la commune et des coopérations intercommunales et de l'autre (principalement des élus de Marseille) avec le maire de Gignac estiment que cette nouvelle collectivité devrait apporter une plus grande solidarité territoriale. Le débat est lancé à Gignac. Il devrait rapidement prendre du volume puisque le 21 décembre, le Préfet Théry, chargé de la rédaction du projet devrait donner un avant goût de la future Loi. En attendant, mardi soir, Christian Amirat a reçu le soutien des écologistes qui, à la porte du Conseil, distribuaient un tract en faveur eux aussi de la Métropole. Au final, la motion de l'Union des maires a été paradoxalement adoptée avec 8 voix (7 pour «Gignac j'y vis» et 1 opposition) et 13 refus de vote de la part du groupe «Changeons la ville (PS) et de Sylvie Ferrarin (Gignac j'y vis) cadre à MPM qui a fait légitimement part de son droit de réserve). Ce qui veut dire que le Conseil municipal de Gignac refuse la Métropole...

JOFFRET MELEN

GIGNAC-LA-NERTHE

La métropole a fait (faux) débat chez les élus

Les élus PS n'ont pas pris part au vote sur le projet défendu par le maire



L'agencement de la salle de conseil a été remanié pour tenir compte de la réduction à 20 du nombre des élus.

/PHOTO C.A.

Il n'était pas facile pour les non-initiés, de suivre la pièce qui s'est jouée mardi soir au conseil municipal. Une pièce en trois actes dont les deux vedettes étaient le maire socialiste, Christian Amiraty, et Alain Croce, leader du groupe communiste Gignac J'y vis, le thème en étant le projet métropole marseillaise, une 21^e délibération rajoutée à l'ordre du jour à l'ouverture du conseil.

Premier acte, un nouvel élu de Gignac J'y vis, Marco Gonzales, lit un projet de délibération proposé par l'Union des maires des Bouches du Rhône. Le texte débute par "Monsieur le maire expose à l'assemblée" et se termine par "le conseil demande au Premier ministre de retirer ce projet de loi".

Deuxième acte, Alain Croce défend la métropole marseillaise, "création de Nicolas

Sarkozy", projet soutenu par "le Medef et la chambre de commerce et d'industrie" et de quelques élus dont le maire, au prétexte que la métropole garantirait une "meilleure justice fiscale". Un espoir illusoire selon l'élu en raison de l'austérité imposée par la dernière loi de finances qui va entraîner 60 milliards de réduction dans les dépenses publiques.

"Une histoire qui a débuté en 1920"

Enfin l'élu communiste rappelle que la métropole "90 communes regroupées (qui génèrent cette mégapole)", mettra fin à la démocratie de proximité. "Nous voterons donc pour cette délibération d'opposition".

Troisième acte, le maire défend la métropole. "Il est normal que le parti communiste ait son expression propre", déclare

Christian Amiraty, rappelant que "le PC et le PS pas d'accord, c'est une histoire qui a débuté en 1920", mais que "la majorité reste unie à Gignac et travaille toujours ensemble". Cette mise au point liminaire effectuée, le maire entame sa démonstration pro-métropole en rappelant que Gignac est victime de "l'effet ciseau" dû à la hausse des charges, et à stagnation des ressources (100 000 € en moins chaque année).

Face à cette situation, Christian Amiraty a confiance dans le système de péréquation fiscale qui sera mis en place par la métropole. Persuadé que "le maire doit rester l'interlocuteur de ses administrés", il déclare "impossible de s'arc-bouter sur le système actuel, ce serait se condamner à compter nos sous en expliquant que c'est la faute à la crise ou à l'Europe". Il assu-

PLUS QUE 20

Trois tables formant un U face à l'estrade, voilà à quoi ressemble désormais la salle des mariages de Gignac lorsqu'elle accueille une séance publique du conseil municipal. Le mobilier a été réagencé pour tenir compte de la réduction à 20 du nombre des élus. La violente crise politique que la ville a traversée cet été a en effet abouti le 30 juillet à la démission de 13 élus, six de l'opposition mais aussi sept de la majorité. Leur objectif : provoquer la dissolution du conseil. La "montée" de trois membres non élus en 2008 sur la liste majoritaire, Gilbert Guichard, Sylvie Maddi et Marcos Gonzales, et d'une quatrième de l'opposition, Audrey Loussouarn, a permis à Christian Amiraty d'échapper de justesse à un retour devant les électeurs en novembre. Mais il suffirait d'une nouvelle démission pour que le conseil municipal, validé par le Conseil d'État le 23 octobre, soit dissous et amené à des élections partielles anticipées.

re que la métropole c'est "un changement qui apportera un développement, accompagné et conduit".

Et là, coup de théâtre. Car, au terme de cette plaidoirie, le maire appelle son groupe "Changeons la ville" à ne pas prendre part au vote et donne ainsi la victoire aux anti-métropole, les élus de Gignac J'y vis et Audrey Loussouarn. Une défaite qui n'en est pas une car avec cette défaite ostensible, sur laquelle il avait 48 heures auparavant attiré l'attention des médias, Christian Amiraty a ainsi affirmé son soutien à "la phase 3 de la décentralisation menée par le gouvernement", son espoir dans une "solidarité fiscale" future, et réussi à ménager la fragile équipe municipale réduite au minimum qu'il conduit depuis le 30 juillet.

Colette AUGER

LES AUTRES DOSSIERS DE LA SOIRÉE

Elections, indemnités, subventions, créations

20 délibérations figuraient mardi soir à l'ordre du jour. Pour sept d'entre elles, il s'agissait d'être à autant d'institutions et conseils divers, les remplaçants des 13 élus qui ont démissionné le 30 juillet dernier.

Le conseil a voté les indemnités du maire (1845 €), des adjoints (677 €) et des conseillers municipaux délégués (313 €). Ils ont demandé une subvention au Conseil régional pour l'acquisition de deux parcelles situées rue de la République, dans le cadre de la "revitalisation urbaine".

Au chapitre des finances, ils ont accordé

des remises gracieuses aux impayés de la restauration non scolaire, et autorisé une troisième modification du budget primitif de la commune. Le conseil a voté une avance sur subvention de 50 000 € au CCAS, à l'Association sportive gignacaise (14000 €), au Comité des œuvres sociales (12000 €) et à l'Office de la culture et des loisirs gignacais (6000 €). Enfin, le maire a été autorisé à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant de l'année précédente.

Le conseil a créé une subvention commu-

nale (2€ le m²) pour la restauration des façades, aide réservée aux maisons situées dans le Village, le Capreau, les Piélettes, les Granettes et Laure et limitée à 2000 €. Une "réserve communale de sécurité civile" a été créée. Il s'agit d'instituer un corps de bénévoles devant aider les représentants de l'État à exercer les missions de prévention des risques et de rétablissement des conditions de vie normale. Enfin, le conseil a validé la création d'un poste de chargé de communication, qui pourrait être tenu par un fonctionnaire de catégorie B.

C.A.